

[EMBARGO JUSQU'AU 10 JUIN 2006 A 14H.30](#)

**Manifestation de soutien à l'entreprise et au personnel de l'entreprise
« Swissmetal Boillat » de Reconvilier, le 10 juin 2006
Allocution de M. Maxime Zuber, député-maire de Moutier, membre du
Comité de soutien**

Mesdames et Messieurs les collaboratrices et collaborateurs de « La Boillat »,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

La manifestation qui nous réunit ce jour une fois de plus aux côtés des collaborateurs de La Boillat s'apparente à une veillée d'armes précédant les grandes batailles. Dans ce conflit que Rolf Bloch qualifie lui-même de véritable « guerre des tranchées », nous avons en vérité choisi notre camp. Celui de la justice et de la dignité, celui de la bonne foi, celui des ouvriers, des cadres et des clients de La Boillat, celui des autorités régionales et cantonales, celui des représentants économiques et des syndicats, bref celui d'une région unie et solidaire qui n'accepte pas qu'un financier allemand démantèle son tissu industriel, vilipende son savoir-faire technologique et confisque son outil de production. Alors que notre cause est juste et légitime, certains s'obstinent toutefois à la réduire à un banal conflit social. D'autres la décrivent comme l'affrontement de deux conceptions divergentes de l'entreprise : l'une, la nôtre, « tournée vers une vision paternaliste et dépassée du patronat » ; l'autre, celle de M. Hellweg, reposant sur une approche prétendument moderne et visionnaire du management au service du capital. Ces donneurs de leçons bien-pensants, qui foisonnent dans les arcanes politiques et médiatiques de la haute finance, sont mystifiés par les effets de manche et les boniments d'un illusionniste d'affaires, clone de Werner K. Rey. Derrière son col blanc et ses bonnes manières, M. Hellweg n'est pourtant rien d'autre qu'un Taliban de l'économie moderne qui œuvre cyniquement à la dévastation de ce que notre région industrielle a de plus cher et de plus emblématique.

Nos lois sont ainsi faites qu'elles condamnent les petits voleurs d'oranges tandis qu'elles laissent les grands bandits de l'économie accomplir leurs méfaits en toute impunité. Dans presque tous les domaines, la société est surréglementée ; ainsi l'État vous punira impitoyablement si, comme propriétaire, vous cassez sans autorisation le mur d'une vieille maison, vous coupez un arbre mort ou désaffectez votre abri PC. En revanche, même le Conseil fédéral concédera « ne rien pouvoir faire » contre la stratégie auto-destructrice des pirates de Swissmetal qui torpillent un site industriel s'inscrivant pourtant dans les conditions-cadres de l'économie régionale. L'exemple de la Boillat montre bien les limites des sacro-saints principes libéraux de propriété privée et de liberté d'entreprise qui peuvent faire de l'économie une chasse gardée offerte à des prédateurs à l'abri des règles éthiques et morales. Il faut dénoncer ici cette

hellwegisation de l'économie qui permet aux dirigeants de Swissmetal de commettre de sang-froid, ce que les clients de la Boillat, à l'instar du patron du Premec, qualifient à juste titre de « crime économique ». Manifestement, ce que MM. Hellweg, Sauerländer et consorts font supporter à leurs collaborateurs et à leurs clients constitue un exercice abusif de la propriété. Dans certains pays européens, ce délit serait poursuivi et ses auteurs, condamnés ! En Suisse, il n'existe hélas aucune disposition constitutionnelle fédérale permettant à l'État de prendre, dans un intérêt public prépondérant, des mesures pour empêcher l'exercice abusif de la propriété, notamment quant aux moyens de production importants. Seul le canton du Jura a prévu une telle norme constitutionnelle.

Devant ce vide juridique, qui arrange bien du monde, l'intercession de l'État, même très timide, se trouve vertement dénoncée par certains milieux, à l'image du groupe parlementaire UDC qui a sévèrement critiqué l'action de Joseph Deiss dans l'affaire Boillat. Honte à ces gardiens du temple financier qui érigent l'ultralibéralisme sauvage en norme suprême primant la loi, l'éthique et la justice ! Ce que nous vivons depuis des mois s'apparente précisément à un inacceptable déni de justice, qui nous pousse à crier notre rage et notre colère à l'adresse des Ponce Pilate fédéraux.

Aux côtés des collaborateurs de la Boillat, le Comité de soutien a jusqu'ici toujours joué le jeu et cherché à calmer les esprits. Durant la grève, nous avons actionné les autorités cantonales et fédérales. Au cours de discussions frontales, nous avons tenté de faire entendre raison au Conseil d'administration et à la Direction de Swissmetal. Nous avons favorisé la médiation fédérale et relayé les préoccupations des clients. Enfin, nous nous sommes montrés actifs lorsqu'il s'est agi de faire en sorte que des investisseurs se trouvent en mesure de formuler une offre très sérieuse d'achat du site de Reconvilier. À chaque fois, nous nous sommes heurtés à la mauvaise foi des dirigeants du groupe. Aujourd'hui, nous retenons notre souffle à l'approche des échéances toutes proches et sans doute décisives qui nous attendent en ce mois de juin. Alors que l'expert indépendant Jürg Müller présentera ses propositions la semaine prochaine, le Conseil d'administration fourbit ses armes en vue de l'assemblée générale du groupe.

Bien que nous comprenions le souci de neutralité du médiateur, son renoncement à porter un jugement risque finalement de s'apparenter à de la complicité involontaire avec la direction du groupe. Dans une récente déclaration, M. Bloch a certes convenu que « l'accord qui avait été trouvé lors de la première grève n'a pas été respecté du côté patronal ». Il faudra pourtant que M. Bloch aille plus loin et, qu'en toute transparence, il donne l'avis que lui-même et M. Müller ont pu se forger en examinant dans le détail les tenants et aboutissants de ce conflit. De deux choses, l'une : ou bien, tous autant que nous sommes, nous avons fait fausse route en défendant le site de Reconvilier et alors nous devons le savoir et faire amende honorable. Ou bien M. Hellweg est démasqué et sa stratégie de transfert en Allemagne des activités de Swissmetal doit être clairement dénoncée. La poursuite de la médiation apparaissant de plus en plus comme un répit servant les intérêts de la direction, qui peut ainsi poursuivre son travail de sape en toute quiétude, il importe désormais qu'elle parvienne rapidement à une issue. L'heure de vérité a donc sonné !

Si M. Müller formule les propositions que le bon sens impose, à savoir que l'usine Boillat ne peut répondre aux attentes des clients de Swissmetal qu'avec 300 collaborateurs et son encadrement complet, alors nul doute que son expertise sera contestée par M. Hellweg. J'en prends ici le pari avec vous !

Pour ma part, je ne crains pas le verdict du médiateur. J'ai parlé les yeux dans les yeux autant avec Martin Hellweg en personne qu'avec les collaborateurs de la Boillat qui m'ont demandé de l'aide. En répondant, comme vous, à leur appel, je suis certain de pouvoir me regarder en face dans la glace sans risquer un jour d'être accusé de « non-assistance à région en danger » !

En cette veillée d'armes, gardons donc confiance et sachons serrer les rangs ! Qu'on se le tienne pour dit : La Boillat vivra !

Maxime Zuber